

Brochure

Espaces Verts



BAYER ESPACES VERTS ENTRETIEN ET MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION



BAYER CROP SCIENCE,

activité agricole à laquelle **Bayer Espaces Verts** est rattachée, est l'une des entreprises de pointe dans le domaine de la protection des cultures et de la lutte anti-parasitaire.

Bayer Espaces Verts a pour vocation l'entretien des zones non agricoles telles que :

- // les espaces verts, publics et privés (cimetières...),
- // les réseaux de transports (abords des routes, autoroutes, voies de chemins de fer, de tramway...),
- // les sites industriels (aéroports, centrales électriques...),
- // les terrains de golf et sols sportifs,
- // les forêts,
- // les pépinières.



OÙ TROUVER L'INFORMATION ?



www.es-bayer.fr

le nouveau portail dédié aux activités professionnelles du groupe Bayer pour les zones non agricoles en France.

En 1 simple clic, l'accès à l'ensemble des informations de notre gamme de produits :

- // Etiquettes, fiches techniques, brochures...
- // Accès direct aux fiches de données de sécurité (FDS) des produits

De nombreux services accessibles facilement :

- // Prévisions météorologiques locales
- // Actualités réglementaires : parce que notre métier évolue constamment et que la réglementation se complexifie, consultez les dernières informations réglementaires pour rester au fait des dernières évolutions
- // Conseils et vidéos pour bien choisir et utiliser les Equipements de Protection Individuelle (EPI)
- // Calculateur d'étalonnage en ligne et fiches étalonnages téléchargeables
- // Module d'entraînement au certificat individuel **Certiphytest** 



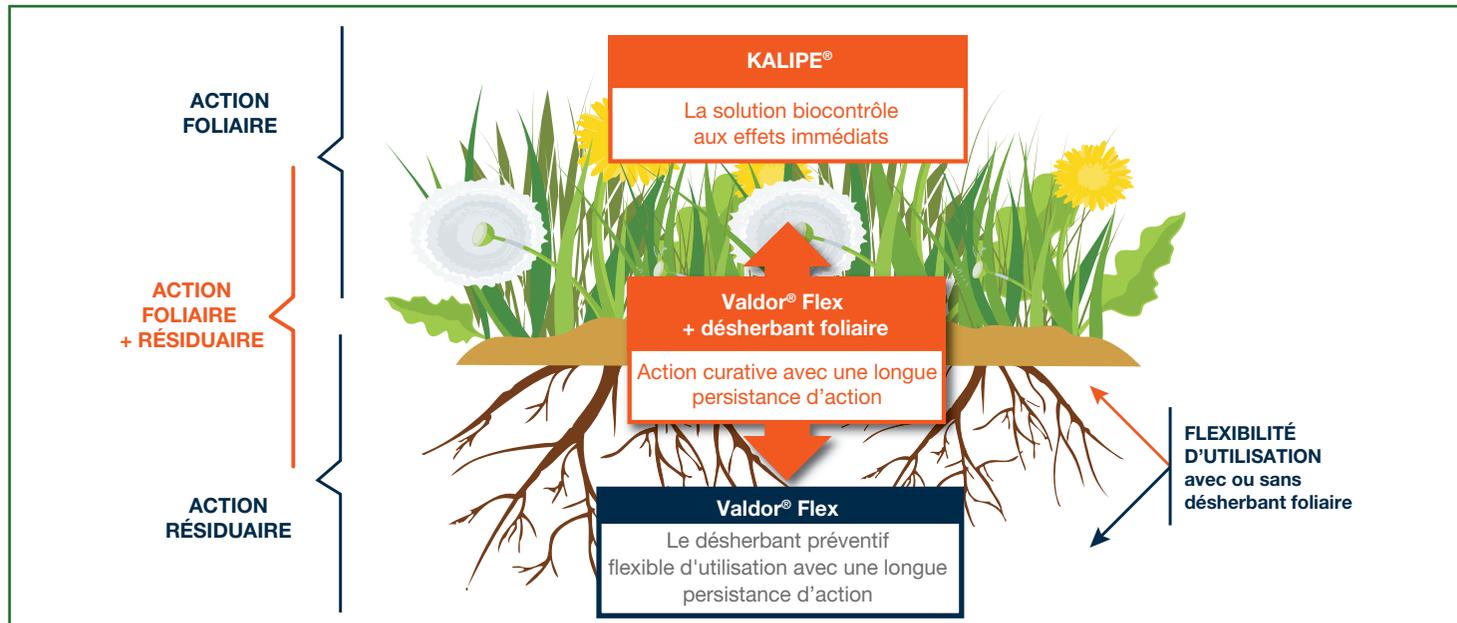
Bayer Service Info : 0 800 008 401

un numéro vert unique pour les distributeurs, utilisateurs et applicateurs.

Pour toutes questions d'ordre technique ou commercial, conseils d'utilisation concernant les produits de la gamme Bayer Espaces Verts.

Une équipe de professionnels dédiée, joignable du lundi au vendredi de 8 h à 19 h non-stop.

Quelles solutions pour quel type d'action et quelle surface perméable ?



// Cimetières



Zones PJT publiques (non dédié à un usage de promenade)

Chemins, allées gravillonnées, bordures des tombes

// Espaces verts



Zones PJT publiques

Parcs, allées, abords de bâtiments (non fréquentées par des personnes vulnérables)

Zones personnes vulnérables

Ecoles, centres de loisirs, aires de jeux, hôpitaux, maisons de retraite

// Voieries



Zones considérées comme étroites ou difficiles d'accès

Bretelles, échangeurs, terre-pleins centraux et ouvrages

Zones PJT classiques

Routes, bords de routes, trottoirs

// Terrains de sport



Terrains sportifs privés ou zones de jeux des terrains sportifs publics réduits à la seule pratique sportive

Pistes d'athlétisme, terrains en gore / terre

Zones de jeux assimilables à un espace vert ou à une promenade, abords des terrains de sport

// Lieux fermés au public



Désherbage total

Aéroports, sites industriels

Jardins privés entretenus par des professionnels

Allés, chemins gravillonnés, en terre

Voies ferrées (hors gares)

Pistes, ballast, chemins privés d'accès

KALIPE®

Valdor® Flex



Désherbage des allées de Parcs, Jardins et Trottoirs (PJT), Cimetières, Voies et Désherbage Total (DT) Désherbage Biocontrôle



Valdor[®]
FLEX



Herbicide préventif à longue persistance d'action avec action curative en post-levée précoce (mélange possible avec glyphosate selon enherbement)



Composition :

1 % de iodosulfuron-méthyl-sodium
+ 36 % de diflufénican

Formulation : Granulés dispersables dans l'eau (WG)

AMM : 2090114

Classement : H319 - H400 - H410

Conditionnement : 500 g et 6 kg



Dose homologuée : 0,5 kg/ha

Délai de rentrée des travailleurs (DRE)

et délai d'éviction du public : 24 heures

Nombre d'applications : 1 application par an

ZNT personnes présentes et des résidents : 3 mètres



Harmonix[®]
KALIPE[®]



Herbicide de biocontrôle à action foliaire

Biocontrôle



Composition :

500 g/l (51,9 % m/m) d'acide pélargonique

Formulation : Concentré émulsionnable (EC)

AMM : 2170321

Nom homologué KALIPE[®]

Classement : H319

Conditionnement : 5 L



Dose homologuée* : 22,5 litres/ha et 18 litres/ha pour les mousses

Délai de rentrée des travailleurs (DRE)

et délai d'éviction du public : 24 heures

Nombre d'applications : 4 applications par an

et 2 applications par an pour les mousses

ZNT : 5 mètres



Débroussaillants

Désherbage Arbres et arbustes



Mileway®



Débroussaillant haute performance pour lutter contre les plantes invasives



Composition : 30 g/l d'aminopyralid
+ 100 g/l de fluroxypyr

Formulation : Émulsion de type huileux

AMM : 2100145

Classement : H304 - H315 - H318 - H336 -
H400 - H410

Conditionnement : **IBC 1 000L**



Dose homologuée : 2 litres/ha

**Délai de rentrée des travailleurs (DRE)
et délai d'éviction du public :** 24 heures

Nb d'applications autorisées :

- 1 application par an du 1^{er} mars
au 31 mai

- 1 application tous les deux ans
du 1^{er} juin au 31 juillet

ZNT : 5 mètres



Ronstar® EXPERT



Herbicide préventif à longue persistance d'action des arbres et arbustes d'ornement (action curative en post-levée précoce). Pour plantations et pépinières



Composition :
1 % de iodosulfuron-méthyl-sodium
+ 36 % de diflufénican

Formulation : Granulés dispersables dans
l'eau (WG)

AMM : 2110010

Classement : H319 - H400 - H410

Conditionnement : **1.65 Kg**



Dose homologuée : 0,33 kg/ha

**Délai de rentrée des travailleurs (DRE) et délai d'éviction
du public :** 24 heures

Nb d'applications autorisées : 1 application par an

ZNT personnes présentes et des résidents : 3 mètres



Exteris® Stressgard®



Fongicide préventif mésostémique et systémique contre le dollar spot et les fusarioses hivernales

Composition : 12,5 g/l fluopyram,
12,5 g/l trifloxystrobine
Formulation : Suspension concentrée (SC)
AMM : N° 2180039
Classement : H317 - H400 - H410
Conditionnement : 5 L

Dose homologuée : 10 l/ha
Délai de réentrée des travailleurs (DRE) et délai d'éviction du public : 48 heures
Nb d'applications autorisées :
2 applications par an
ZNT : 5 mètres



Signature® XTRA Stressgard®



Fongicide préventif et curatif contre les fusarioses hivernales, l'antracnose et le rhizoctone brun

Composition : 600 g/kg de fosetyl-
aluminium (60.0% m/m)
Formulation : Granulé à disperser dans l'eau
(WG)
AMM : N°2200150
Classement : H319
Conditionnement : 5 kg

Dose homologuée : 20 kg/ha
Délai de réentrée des travailleurs (DRE) et délai d'éviction du public : 24 heures
Nb d'applications autorisées :
4 applications par an
ZNT : 5 mètres



Greenex® EV



Herbicide foliaire et systémique qui permet de lutter contre les digitaires levées dans les gazons de graminées

Composition : 69 g/l de fénoxaprop-P-éthyl
+ 18,75 g/l de méfenpyr-diéthyl
Formulation : Émulsion aqueuse (EW)
AMM : 2020219
Classement : H317 - H411
Conditionnement : 1 L

Dose homologuée : 0,6 litre/ha
Délai de rentrée des travailleurs (DRE) et délai d'éviction du public : 48 heures
Nb d'applications autorisées :
2 fois par an maximum
ZNT : 5 mètres



Scanner®



Herbicide systémique pour les gazons de graminées

Composition : 150 g/l 2.4-D + 175 g/l
2.4-MCPA + 35 g/l de clopyralid
(sel d'amine)
Formulation : Concentré soluble (SL)
AMM : 9500595
Classement : H302 - H318 - H400 - H410
Conditionnement : 1 L

Dose homologuée : 3 l/ha sur gazons installés
ou 2 l/ha sur jeune gazon
Délai de rentrée des travailleurs (DRE) et délai d'éviction du public : 24 heures
ZNT : 5 mètres



Dedicate®



Fongicide préventif et curatif précoce pour le contrôle des principales maladies des gazons de graminées

Composition : 200 g/l de tébuconazole
+ 100 g/l de trifloxystrobine
Formulation : Suspension Concentrée (SC)
AMM : 2020219
Classement : H361d - H400 - H410
Conditionnement : 250 ml

Dose homologuée : 0,75 litre/ha
Délai de rentrée des travailleurs (DRE) et délai d'éviction du public : 48 heures
Nb d'applications autorisées :
2 applications maximum par an à réaliser
de manière non consécutive
ZNT : 5 mètres



Aliette® GREEN



Fongicide systémique contre le dépérissement dû au phytophthora sur les arbres et arbustes d'ornement, le pythium dans les gazons de graminées

Composition : 80 % de fosetyl-AI
Formulation : Granulés dispersables dans
l'eau (WG)
AMM : 2120171
Classement : H319
Conditionnement : Carton 1 kg
Sacchet zip 6 kg

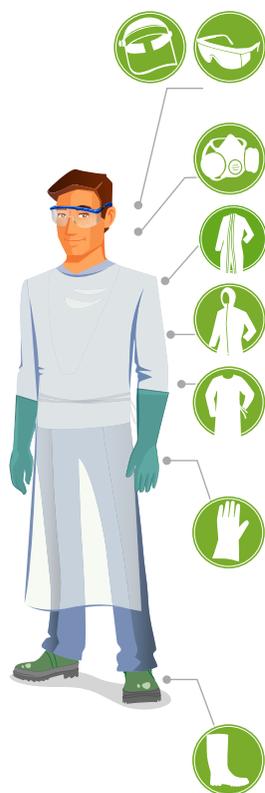
Dose homologuée :
Gazons de graminées : 24 kg/ha
Culture ornementale : 10 g/m²
Délai de rentrée des travailleurs (DRE) et délai d'éviction du public : 24 heures
Nb d'applications autorisées : 3 applications
par an
ZNT : 5 mètres

EQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) : BONNES PRATIQUES

L'EPI est essentiel dans le cadre du respect des bonnes pratiques de mise en œuvre des produits phytopharmaceutiques. S'il est adapté et bien utilisé, il limite l'exposition du corps. La responsabilité du choix et la décision du port des équipements de protection individuelle revient à l'apporteur.

Les caractéristiques des EPI

Le tableau ci-dessous dresse les caractéristiques des équipements possibles dans l'utilisation de produits Bayer Espaces Verts :



Lunettes ou écran facial

Certifiés **EN 166** (marquage **CE**, "sigle 3")

Protections respiratoires

Selon le classement du produit et la tâche à effectuer, une protection respiratoire peut être requise :

Masque de protection portant le **sigle CE** et répondant aux normes **EN140** (demi masques) et **EN143** (filtre anti aérosol de classe P3, exemple FFP3). Le masque intégral devra en plus porter le **sigle EN 166** (protection individuelle des yeux). Les cartouches adaptées à la manipulation des produits phytopharmaceutiques sont **de type A2P3** (anti-gaz et anti aérosols) et à renouveler au minimum tous les 6 mois après ouverture, dès résistance à l'aspiration ou dès odeur suspecte.

Pour les cabines de tracteur équipées d'un filtre à charbon actif, il doit être renouvelé régulièrement : tenir compte des informations données par le distributeur de matériel.

EPI Vestimentaire

Pour les tâches les moins contaminantes, ou en complément d'un EPI partiel, il doit être conforme à la norme **NF EN ISO 27065/A1**

Combinaison

Selon la classification du produit et la tâche à réaliser, une combinaison de protection est requise :

Catégorie III et de Type 4 ou 3 pour les produits les plus toxiques, avec ou sans capuche

EPI Partiel

Blouse ou tablier à manches longues de **catégorie III** et de **type PB3** (Partial Body)

Gants

Gants en **NITRILE** et conformes aux normes **NF EN ISO 374-1/A1** réutilisables **NF EN 16523+A1 (type A)**

ou à usage unique **NF EN ISO 374-2 (types A, B, C)**,

sigle **CE** avec numéro d'agrément et présence de ces pictogrammes :

Gants fins jetables : épaisseur < 0,3 mm, longueur inférieure à 30 cm.

Gants épais à usage multiple : épaisseur > 0,3 mm, longueur minimum de 30 cm ou 35 cm s'ils sont portés sur la combinaison de protection. Les gants doivent être adaptés à la taille de vos mains.



Bottes

Pour les bottes, le respect des normes **CE EN 20 345**, contre le risque mécanique, et **CE EN 13 832** contre le risque chimique est indispensable. Les sigles **CE S5** et **P5** attestent de l'aptitude des bottes à protéger des produits phytosanitaires.

Concernant, la matière, le caoutchouc-Nitrile® est fortement recommandé (cuir et toile à proscrire).

TOUS LES EPI DOIVENT ÊTRE ENTRETENUS ET RANGÉS DANS UN LIEU DÉDIÉ, EN DEHORS DU LOCAL DE STOCKAGE. LES EPI NEUFS DOIVENT ÊTRE STOCKÉS À PART DES EPI USAGÉS.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE

Science for a **better life**

Environmental Science :

nous offrons à nos clients des solutions de premier choix pour protéger et s'occuper de l'environnement dans lequel nous vivons, travaillons, et jouons.

L'équipe commerciale Bayer Espaces Verts s'appuie sur un réseau national de distributeurs spécialisés s'engageant à vous apporter un haut niveau de conseils et de services.

Pour plus d'information sur les produits, consulter les étiquettes et les fiches de sécurité :

www.es-bayer.fr



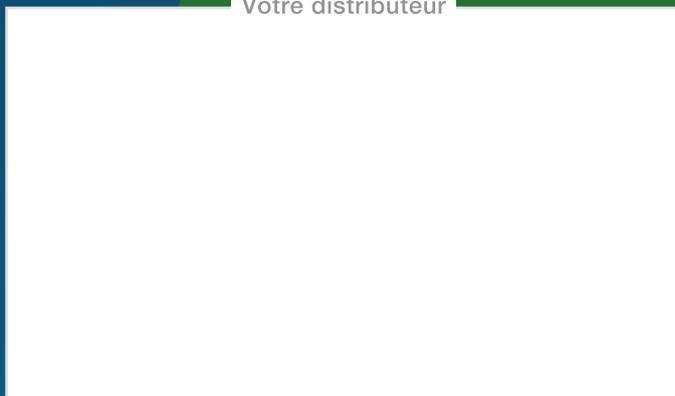
Bayer S.A.S.
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair - CS 90106
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE

Bayer Service **infos** Espaces Verts
N°Vert 0 800 008 401

Pour plus d'information sur les produits, consulter :

www.es-bayer.fr

Votre distributeur



DANGER



ALLETTE® GREEN
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.



DEDICATE®
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



EXTERIS® STRESSGARD
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



SCANNER®
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GREENEX® EV
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RONSTAR® EXPERT
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

KALIPE®
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

MILEWAY®
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

VALDOR® FLEX
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

SIGNATURE® XTRA STRESSGARD®
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Les informations contenues dans cette brochure sont valables à la date d'impression. N° agrément Bayer S.A.S. : RH2118 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecoptylo>. www.bayer.com - 07-2021

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.